

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
2 mars 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et onzième session**  
Points 32 et 37 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième session**

**Conflits prolongés dans la région du Groupe GUAM  
et leurs incidences sur la paix et la sécurité  
internationales et sur le développement**

**La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan**

**Lettres identiques datées du 28 février 2017, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère de la défense de la République d'Azerbaïdjan datée du 25 février 2017 et celle du porte-parole et chef du service de presse du Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan datée du 26 février 2017 concernant les récents actes de provocation commis par les forces armées de la République d'Arménie (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32 et 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Yashar Aliyev



**Annexe aux lettres identiques datées du 28 février 2017 adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère de la défense de la République  
d'Azerbaïdjan**

25 février 2017

L'ennemi a commis des actes de provocation à grande échelle tout le long de la ligne de front.

Le 25 février à minuit, des unités militaires des forces armées de l'Arménie se sont livrées à des actes de provocation à grande échelle sur la ligne de front, tentant d'infiltrer les positions des forces armées de l'Azerbaïdjan en plusieurs endroits.

Grâce à une surveillance constante de l'ennemi, à la préparation d'embuscades et à la présence de dispositifs de sécurité, les mouvements de l'ennemi ont pu être anticipés. Les unités militaires des forces armées de l'Azerbaïdjan ont pris des mesures fermes pour empêcher l'ennemi d'infiltrer leur défense en profondeur.

Des combats féroces ont éclaté entre les unités militaires azerbaïdjanaises et l'ennemi, qui tentait de s'emparer de positions stratégiques sur le front, dans le secteur des districts de Khojavand et Fizouli.

Les forces ennemies ont été obligées de battre en retraite face à la bravoure des unités azerbaïdjanaises, qui étaient placées en embuscade à cet endroit.

Le camp azerbaïdjanais a subi de nombreuses pertes du fait de ces combats.

Incapable d'avancer dans plusieurs zones, l'ennemi a attaqué les positions des forces armées de l'Azerbaïdjan à l'artillerie lourde.

Compte tenu de la situation sur le terrain, les contre-mesures qui s'imposent sont prises contre les positions de tir et les zones de rassemblement de l'ennemi.

## **Déclaration de Hikmat Hajiev, porte-parole et chef du service de presse du Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan**

26 février 2017

Comme l'a indiqué le Ministère de la défense de la République d'Azerbaïdjan, le 25 février à minuit, les forces armées de l'Arménie se sont livrées à des actes de provocation à grande échelle sur la ligne de front, tentant d'infiltrer des positions stratégiques des forces armées de l'Azerbaïdjan situées dans le secteur des districts de Khojavand et Fizouli.

L'aggravation de la situation sur le front et les provocations militaires s'inscrivent dans le prolongement des provocations politiques auxquelles se livre l'Arménie, comme la tenue, le 20 février 2017, d'un « référendum » illégal dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Ces provocations politiques et militaires visent délibérément à envenimer la situation et à compromettre les pourparlers de fond engagés en vue de régler le conflit. L'Arménie a ainsi réussi à détourner l'attention de la communauté internationale au moment de l'anniversaire du génocide de Khodjaly pour ne pas avoir à assumer ses responsabilités, renouant ainsi avec la base de soutien qu'elle avait perdue et renforçant la position du régime en place avant les prochaines élections parlementaires.

L'Azerbaïdjan a souligné à maintes reprises que la présence illégale des forces armées de l'Arménie dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan demeurait la principale cause de l'aggravation de la situation, et les affrontements qui se sont produits en avril dernier l'ont à nouveau démontré. La communauté internationale, et en particulier les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE au niveau des chefs d'État, a affirmé à maintes reprises que le statu quo était inacceptable et insoutenable et qu'il devait être modifié.

Afin d'éviter que la situation ne s'envenime, de modifier le statu quo de l'occupation et de garantir une paix durable dans la région, les forces armées de l'Arménie doivent se retirer complètement et inconditionnellement de l'ensemble des territoires occupés de l'Azerbaïdjan, en application des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU sur cette question.

L'Arménie étant à l'origine de l'aggravation de la situation sur le front, la responsabilité en revient donc entièrement à ses responsables militaires et politiques.